

Mécanisme de retrait : les objectifs sont atteints!

Presque tous les bâtiments inscrits au mécanisme de retrait temporaire de la production ont été vidés et les entreprises ont reçu un premier versement de leur compensation. Le mécanisme a permis d'offrir un soutien à tous les éleveurs et éleveuses, dont la soumission était admissible et sous le seuil d'alerte.



Voilà le bilan final de la solution innovante qui a dû être mise en place rapidement par les Éleveurs de porcs du Québec pour arrimer la production à la diminution de la capacité d'abattage et obtenir l'objectif visé de réduire la production de 330 000 porcs.

Jamais les Éleveurs, ou une autre organisation agricole québécoise, n'avaient dû gérer une décroissance aussi importante de la production dans un laps de temps aussi court.

Concrètement, d'ici quelques semaines, 96 % des bâtiments auront été vidés et les derniers seront vides d'ici le printemps 2025. Les Éleveurs avaient accepté toutes les soumissions qui respectaient les critères d'admissibilité et dont le montant était sous le seuil d'alerte, soit 191, dans le cadre de deux concours (appels de soumissions).

« À cette étape-ci, nous considérons que toutes les entreprises ont été inscrites. Nous avons entrepris le dernier droit, soit le versement de la compensation aux fermes. Pour certaines, les compensations seront réparties sur quatre ans, soit un versement par an pendant quatre ans. D'ici ce printemps, toutes les entreprises toutefois auront reçu un premier versement », a expliqué le directeur des Affaires économiques des Éleveurs de porcs du Québec, Renaud Sanscartier.

D'ici quelques semaines, 96 % des bâtiments auront été vidés et les derniers seront vides d'ici le printemps 2025.

Leadership des Éleveurs

« Les Éleveurs se sont engagés comme organisation à être des leaders dans l'arriimage de la production à la capacité d'abattage pour qu'une réduction d'abattage soit faite dans les meilleures conditions possibles pour les fermes porcines. Nous venons de le prouver, par une solution innovante, soit la mise en place du mécanisme de retrait temporaire de la production. Ce mécanisme permet aux éleveurs et éleveuses désirant se retirer de la production de le faire en touchant une compensation. Il a également permis de réduire ainsi la production à moindre coût, en comparaison notamment des frais relatifs au détournement de volumes importants de porcs hors Québec que la situation de surplus aurait exigé. Nous avons dû définir les paramètres et élaborer les outils en même temps que nous devions lancer l'opération pour gérer la situation. Nous avons dû bâtir l'avion en plein vol! C'a été un cheminement plus long que prévu, mais les travaux ont donné les résultats attendus », avait antérieurement mentionné le président des Éleveurs de porcs du Québec, Louis-Philippe Roy, dans le cadre de communications entourant la mise en place du mécanisme.

Origine de la réduction de la production

En réponse aux avis de réduction d'achats de porcs reçus d'Olymel et d'Aliments Asta, d'octobre 2021 à février 2023, les Éleveurs avaient initialement évalué qu'une diminution de la production provinciale de l'ordre de 15 % était nécessaire pour arriver à un équilibre entre la production et la demande de porcs d'abattage dans la province.

Cependant, ces mêmes acheteurs ainsi que certains autres ayant depuis annoncé leur désir d'augmenter leurs approvisionnements de porcs, la réduction de la production provinciale avait été réévaluée à 9 %. Rappelons que des travaux visant à déterminer les paramètres réglementaires d'application de périodes de restriction de mise en marché des porcs avaient débuté en août 2022. Il s'agit d'un mécanisme permettant d'appliquer des périodes de restriction de mise en marché, soit de réduire les volumes de référence de chaque site de production au prorata de la quantité de porcs déterminée comme surplus de mise en marché.

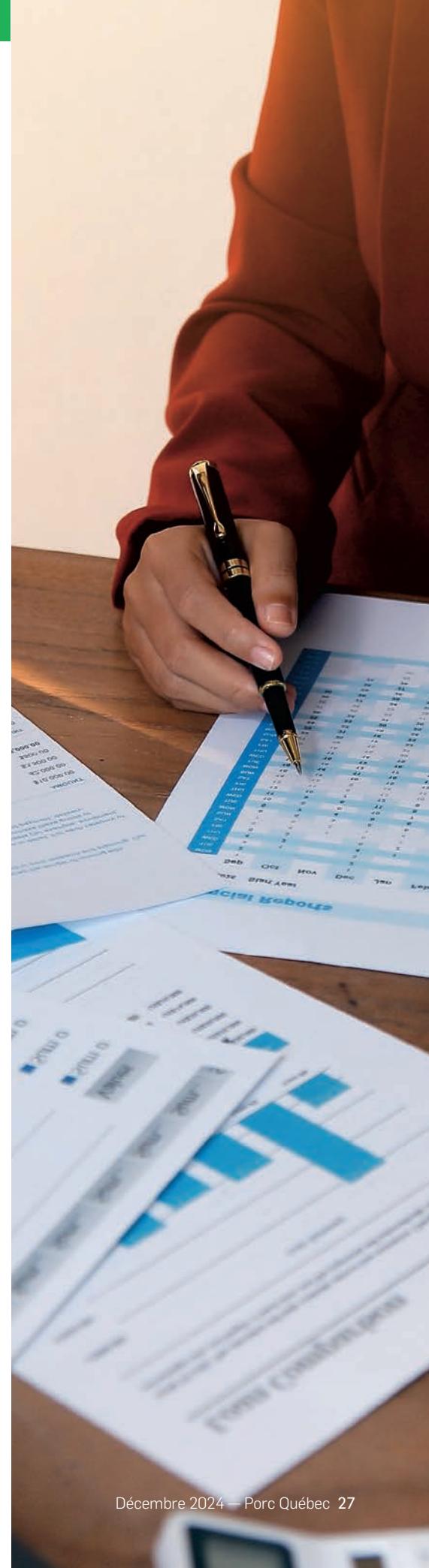
C'est en marge de ceux-ci que les Éleveurs ont évalué que la mise en place d'un mécanisme visant à retirer des bâtiments de la production serait toutefois le moyen le moins dispendieux pour le secteur d'atteindre cet objectif de réduction.

Le comité de travail responsable, qui avait entrepris les travaux d'élaboration du mécanisme de retrait temporaire de la production en décembre 2022, les a poursuivis en 2023. À la suite de plusieurs séances de travail, les modalités de fonctionnement de ce mécanisme ont été entérinées par le conseil d'administration des Éleveurs et un projet de modification du *Règlement sur la production et la mise en marché des porcs* a été soumis à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) pour approbation. Cette dernière a rendu sa décision le 7 août 2023 par laquelle elle approuvait les modifications réglementaires, autorisant par le fait même la mise en application du mécanisme de retrait temporaire de la production porcine.

Une première au Québec

Il s'agit d'une première au Québec, toutes productions confondues, laquelle permettra un ajustement ordonné de la production porcine, tout en assurant le maintien de la compétitivité des entreprises demeurant dans le secteur.

Considérant l'urgence de réduire la production, un premier appel d'offres a été lancé auprès des éleveurs et éleveuses le 5 juin 2023, sous réserve de l'approbation du mécanisme par la RMAAQ. Dans le cadre de ce premier concours, les Éleveurs ont reçu plus de 300 formulaires d'intention de participation au mécanisme, lesquels se sont traduits en 250 soumissions. De ce nombre, 79 ont été retenues, permettant une réduction de la production estimée à un peu plus de 3 %.





En complément, un deuxième appel d'offres a été lancé le 10 décembre 2023 pour lequel 40 nouvelles soumissions ont été reçues. Ce second appel d'offres a permis une réduction supplémentaire de 1,5 %. En combinant les résultats du mécanisme avec les départs naturels ainsi qu'au 75 000 places-porcs accordées aux entreprises de grandes tailles pour permettre le respect d'une norme de production d'un porc par 8 pieds carrés, la réduction totale devrait permettre d'équilibrer la production de porcs aux capacités d'abattage.

Le mécanisme de retrait en chiffres

Revenus	
Contributions	21 119 711 \$
Transfert surplus de la contribution spéciale de la grève de Vallée-Jonction	575 979 \$
TOTAL	21 695 690 \$
Dépenses	
Honoraires professionnels	142 770 \$
Autres frais	13 323 \$
Programme de ventes de porcelets	2 855 252 \$
Mécanisme de retrait*	18 474 000 \$
TOTAL	21 485 345 \$
Surplus (déficit) du fonds	210 345 \$

Réduction du nombre de porcs

SILO	Réduction porcs		Réduction truies	
	QTÉ	%	QTÉ	%
EGT	197 386	59 %	1 308	10 %
PME	136 414	41 %	12 305	90 %
TOTAL	333 801	100 %	13 613	100 %

Toujours présent pour répondre à vos besoins!



Cargill, votre partenaire de solutions pour l'amélioration de votre exploitation porcine.

Venez nous voir au Porc Show
les 10 et 11 décembre – Kiosque 15

©2024 Cargill, Incorporé. Tous droits réservés.



227207

Cargill[®]

Nombre d'entreprises inscrites au mécanisme de retrait

	1 ^{er} concours	2 ^e concours	Cumulatif
Nb soumissions	282	41	323
Nb entreprises	264	40	304
Nb accepté	79	112	191

Répartition des retraits par région

	Porcs	% réduction via le mécanisme de retrait	% de la production 2023	Truies	% réduction via le mécanisme de retrait	% de la production 2023
Deux Rives	74 027	22 %	16 %	2756	20 %	22 %
Lanaudière	33 924	10 %	4 %	32	0 %	9 %
Montérégie	61 164	18 %	36 %	4257	31 %	19 %
Beauce	81 147	24 %	15 %	4047	30 %	12 %
Estrie	15 260	5 %	7 %	677	5 %	11 %
Bas-Saint-Laurent	14 718	4 %	3 %	942	7 %	7 %
Centre-du-Québec	31 798	10 %	16 %	335	2 %	15 %
Mauricie	21 763	7 %	3 %	567	4 %	5 %
TOTAL	333 801	100 %	100 %	13 613	100 %	100 %

En observant le tableau de la répartition des retraits par région, il est possible de constater que le mécanisme de retrait a eu les impacts suivants sur le portrait régional de la production :

- La Beauce est la seule région dont la réduction du nombre de truies et de porcs produits est plus importante en pourcentage que sa proportion du cheptel québécois.
- Les régions des Deux Rives, de Lanaudière et du Bas-Saint-Laurent ont vu la proportion des porcs d'abattage produits dans leur région diminuée alors que leur proportion du cheptel de truie a diminué.
- La région de la Montérégie a vu le poids des porcs d'abattage augmenter, alors qu'il a diminué pour les truies.
- Les régions de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec ont quant à elles vu le poids augmenter pour les porcs d'abattage ainsi que pour les truies.



BINWATCH

Optimisez la Gestion de votre Alimentation

- ⌚ Anticiper à distance vos commandes pour prévenir les excès ou les manques d'aliments
- 📝 Accéder aux inventaires de tous les silos sur un seul rapport
- 💲 Aucuns frais annuels
- 🛡️ Alerte de niveau bas par message texte
- 🔧 Simple à installer



MONITROL
450-641-4810 | monitrol.com

227348